

Québec, le 29 septembre 2010

Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Directrice,

Le 20 mai dernier, Mme Danielle Doyer, députée de Matapédia, déposait une pétition à l'Assemblée nationale demandant d'actualiser l'aide financière du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD).

Je vous fais parvenir la réponse à cette pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8. R.A.N.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de cabinet,



Christine Marion

Québec, le 29 septembre 2010

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-LeMay
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Cher collègue,

Le 20 mai dernier, Mme Danielle Doyer, députée de Matapédia, a déposé une pétition à l'Assemblée nationale pour demander d'actualiser l'aide financière du Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD) dans le budget 2010-2011 et de revoir le mode de financement des entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD) afin d'assurer leur pérennité.

Je tiens d'abord à exprimer mon plus grand respect pour le travail exceptionnel effectué par les EÉSAD à la grandeur de la province.

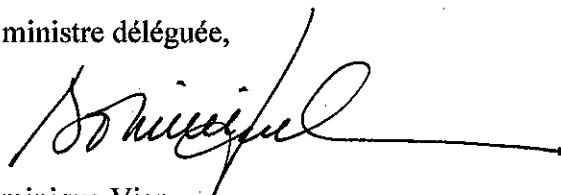
Dans les jours qui ont suivi ma nomination à titre de ministre déléguée aux Services sociaux, j'ai rencontré les représentants des trois regroupements d'EÉSAD afin de bien comprendre leur situation. Nous partageons tous la même préoccupation, soit d'offrir des services à domicile de qualité et à un prix raisonnable aux gens dans le besoin. Le soutien à domicile a toujours été une priorité pour notre gouvernement et les investissements des dernières années dans le PEFSAD le démontrent clairement puisque depuis 2004, l'aide aux entreprises a triplé, passant de 5,5 M\$ à 16 M\$.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît le rôle des EÉSAD en matière de soutien à domicile. Des échanges sont en cours avec les regroupements d'EÉSAD afin d'identifier les avenues possibles pour améliorer l'accès aux services du PEFSAD dans le respect de la capacité de payer de l'État.

Nous sommes sensibles aux représentations des EÉSAD et nous avons des échanges avec les représentants à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,



Dominique Vien